

Fonctionnement de la restauration scolaire 2025-2026

Les élèves demi-pensionnaires sont tenus de prendre leur repas les **lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h30 à 13h20 dernier passage. Le passage à la demi-pension ne sera accepté que sur présentation de la carte au contrôle.**

Les élèves demi-pensionnaires n'ayant pas cours l'après-midi, sont invités à prendre leur repas avant de quitter l'établissement à 13h20. Tout élève mineur demi-pensionnaire doit obligatoirement avoir l'autorisation parentale pour quitter l'établissement.

En cas d'absence, le repas sera considéré comme pris.

Le paiement de la demi-pension **s'effectue sur la base d'un ticket au prix de 4 euros.**

La réservation des repas se fait au plus tard à 8h. Les élèves qui n'auront pas réservé ne pourront déjeuner.

Comment réserver son repas ?

Avant 8h, date limite de réservation de son repas.

A la borne : située à la vie scolaire

- Se connecter en saisissant sur la borne votre nom.

1^{er} passage : un mot de passe sera demandé. Il est fourni par le service gestion.

Possibilités :

⇒ Réserver son repas pour le lendemain, mais aussi pour les jours suivants

⇒ Éditer un ticket en cas d'oubli de carte, si le repas a été réservé

⇒ Consulter son compte et les passages effectués

« Ne pas oublier de se déconnecter après chaque passage »

En ligne : <http://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=1125>

Sur l'application mobile : INCB TurboSelf Restauration, disponible sur Android et Apple, une fois que les identifiants et mot de passe ont été confirmés sur internet (cf <http://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=1125>).

Les identifiants de connexion seront identiques sur téléphone et internet.

A savoir :

Aucun passage ne sera autorisé à la restauration si le repas n'a pas été réservé

Un repas réservé mais non consommé sera tout de même décompté

Une réservation de repas peut être annulée jusqu'à la veille ou le jour même en cas de retour au domicile certifié par l'infirmière.

Horaires d'accès à la restauration : le service restauration est assuré de 11h à 13h20, du lundi au vendredi, mercredi compris.

Tarif

- Le repas est facturé **4.00€** à la prestation pour les élèves demi-pensionnaires.
- Pour les commensaux le tarif reste identique.
- Pour les élèves internes le forfait est appliqué, pas de réservation en ligne.
- La carte de cantine doit être créditée avant tout passage. Ne sont déduits de la carte que les repas réservés.

Passage au self

- La carte est personnelle et ne doit pas faire l'objet d'un prêt.
- Un seul repas par jour sera autorisé au passage à la borne.
- **Tout élève n'ayant pas réservé son repas ne pourra pas accéder à la demi-pension**
- En cas d'oubli de carte mais si le repas a été réservé, il est possible d'obtenir un ticket de passage à retirer à la borne grâce aux identifiants avant le passage au self.

Comment s'inscrire ?

Cas n°1 : votre enfant était déjà demi-pensionnaire

- Conserver sa carte de cantine, qui ne sera activée que si, et seulement si, elle est créditée. 1^{er} montant minimum demandé : 40€ (10 repas).

Modes de paiement

⇒ **Télépaiement** : <http://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=1125>

1° Création de compte (Nom – Prénom – e-mail – n° de carte) Une confirmation de l'ouverture de compte sera communiquée dans les 48h avec identifiant et mot de passe par e-mail.

2° Connexion et télépaiement

A la gestion: espèces ou chèque (en indiquant le nom et prénom de l'élève au dos)

Si l'élève a perdu sa carte, une nouvelle carte peut être achetée au service gestion au prix de 6€.

Cas n°2 : votre enfant était externe

- Remplir la fiche d'inscription pour définir son statut de demi-pensionnaire ou d'externe.

- Joindre un premier règlement minimum de 40€ (10 repas) par chèque ou en espèces au service gestion.
- Une carte lui sera remise. Elle sera valable toute sa scolarité au lycée. En cas de perte ou détérioration, il devra en acheter une nouvelle auprès du service gestion au prix de 6€.

A noter : une aide de fonds social peut toujours être sollicitée et appliquée au tarif de demi-pension. Le dossier de demande est disponible auprès de l'assistante sociale.

Quels moyens de paiement ensuite ?

Au service gestion

- Par chèque : à déposer au bureau du service gestion en indiquant le nom et la classe de l'élève au dos
- En espèces : de 7h30 à 12h au bureau du service gestion le lundi, mardi, jeudi et vendredi
- En ligne



Cliquez sur : <https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=1125>

Saisir votre identifiant et mot de passe

⇒ suivre les instructions proposées

Ou alors **Vous ne possédez pas d'identifiant de connexion et de mot de passe** mais vous avez reçu la carte de demi-pension

⇒ Cliquer sur « **créer un compte** »

⇒ Saisir les 5 derniers chiffres indiqués sur le badge d'accès au self

⇒ Saisir une adresse e-mail valide sur laquelle vos identifiants et mots de passe vous seront communiqués sous 48h

⇒ A réception, vous pourrez suivre la procédure indiquée en premier lieu

⇒ Un reçu vous sera adressé par e-mail à la fin de chaque paiement

Attention : les comptes ne sont crédités qu'en différé le lendemain matin après 8h, suite à la synchronisation informatique.

Le service gestion se tient à votre disposition pour toute demande de renseignement.

La Secrétaire Générale d'EPLÉ
M-C LOLLIA